

Rapport annuel

SIE DES MONTS DE VILAINE

# Prix & Qualité

*service de l'eau potable*

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE  
**2017**

# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE .....	4
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	4
■	RESSOURCES EN EAU .....	4
■	NOMBRE D'ABONNES.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	6
■	LONGUEUR DU RESEAU .....	7
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>8</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	8
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	8
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	8
■	LE PRIX DE L'EAU SECTEUR HAUTE VILAINE TOUTES TAXES ET REDEVANCES COMPRISES .....	9
■	LE PRIX DE L'EAU SECTEUR MONTAOUR TOUTES TAXES ET REDEVANCES COMPRISES 11	11
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	13
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....</b>	<b>14</b>
■	QUALITE DE L'EAU .....	14
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU .....	14
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	15
■	PERFORMANCE DU RESEAU .....	17
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	18
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>19</b>
■	TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE.....	19
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB .....	19
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	19
■	DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	19
■	AMORTISSEMENTS REALISES .....	19
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE.....</b>	<b>21</b>
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE .....	21
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE .....	21

# ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIE DES MONTS DE VILAINE regroupe les communes de BALAZE, BREAL-SOUS-VITRE, CHATILLON-EN-VENDELAIS, ERBREE, LA CHAPELLE-ERBREE, MONDEVERT, MONTAUTOUR, PRINCE, SAINT-M'HERVE.

Elle dessert en outre (au moins partiellement) VITRE.

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

10 400 habitants

Population totale en vigueur en 2017 (données Insee : Populations légales millésimées 2014 - Décret N° 2016-1986 du 30 décembre 2016) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune.

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Suite au regroupement du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 entre le SIE de Haute Vilaine et SIE de Montautour, chaque entité d'origine conserve son contrat d'affermage.

Secteur de Haute Vilaine

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2006. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2017.

Secteur de Montautour

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2006. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2017.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2011	Exploitation : Télérelève des compteurs d'eau. Substitution de la neutralité Modification du règlement du service d'AEP Substitution d'indices de révision.

### ● *Mode de gestion actuel*

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 le service sera exploité en affermage. Le délégataire sera la société SAUR en vertu d'un contrat prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de 12 ans.

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client (secteur Montautour)
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques
<b>Renouvellement</b>	des canalisations <6m (secteur Haute vilaine), des compteurs, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

<b>Entretien</b>	de la voirie, du génie civil (secteur Haute vilaine),
<b>Renouvellement</b>	du génie civil, des branchements (secteur Haute vilaine),

## ■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	
d'Import	SYMEVAL				
d'Export	SIE DE VAL D IZE				Accord non formalisé
d'Import	LA GRAVELLE				Accord non formalisé

## ■ RESSOURCES EN EAU

Le 1er Janvier 2016, le SIE de Haute Vilaine et le SIE de Montautour se sont regroupés pour former une nouvelle entité qui se nomme SIE des Monts de Vilaine. Le présent RPQS concerne la nouvelle entité et pour avoir un historique des performances sur plusieurs années, les données des 2 collectivités d'origine ont été consolidées pour les années précédentes.

### ● Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2016 [m³]	Prélèvement 2017 [m³]	Variation 2016/2017	Observations
Forage de La Baronnerie PRINCE	20	74 040	92 633	-32,17 %	Respect de l'autorisation de prélèvement du 27/05/2005
Puits des Aulnais PRINCE	9	14 360			
Puits de Méjanot PRINCE	6	48 170			
Puits de La Guérinière MONTAUTOUR	20	122 202	87 649	-28,28 %	Respect de l'autorisation de prélèvement
<b>Total des prélèvements [m³]</b>		<b>258 772</b>	<b>180 282</b>	<b>-30,33 %</b>	

- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2016 [m³]	Production 2017 [m³]	Variation 2016/2017
Usine de Traitement La Baronnerie PRINCE	800	123 297	92 343	-25,11 %
Usine de Traitement La Guérinière MONTAUTOUR	300	114 819	87 375	-23,90 %
<b>Total produit [m³]</b>		<b>238 116</b>	<b>179 718</b>	<b>-24,53 %</b>

Le rendement de l'usine La Baronnerie est en 2017 de 99,7%

Le rendement de l'usine La Guérinière est en 2017 de 99,7%

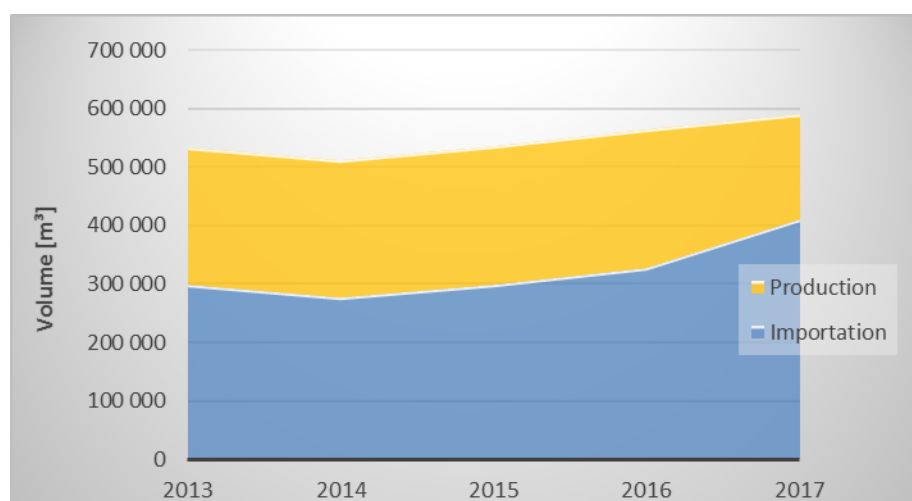
- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2016 [m³]	Importé en 2017 [m³]	Variation 2016/2017	Part 2017
SYMEVAL	325 854	410 477	+25,96%	99,91%
LA GRAVELLE	313	355	+13,42%	0,09%
<b>Total import [m³]</b>	<b>326 167</b>	<b>410 832</b>	<b>+25,96%</b>	<b>100,00%</b>

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2016	2017	Variation	Part 2017
Ressources propres	238 116	179 718	-24,53 %	30,43%
Importations	326 167	410 832	+25,96 %	69,57%
<b>Total général</b>	<b>564 283</b>	<b>590 550</b>	<b>+4,65 %</b>	<b>100%</b>

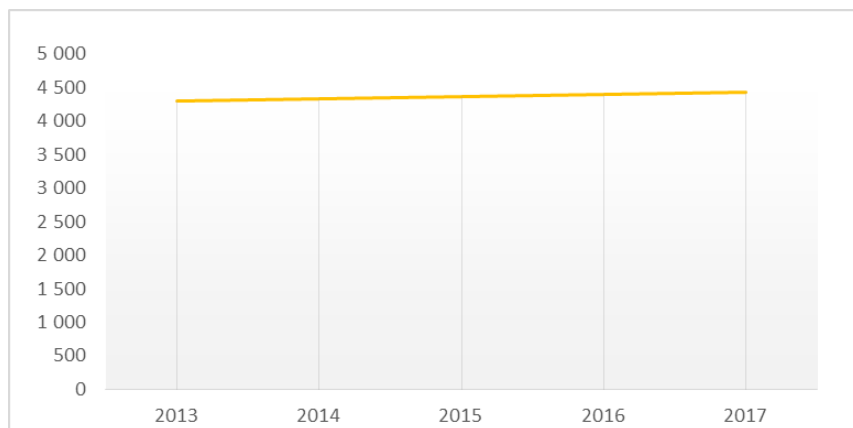
- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*



## ■ NOMBRE D'ABONNES

Abonnés	2016	2017	Variation
Nombre total d'abonnés	4 407	4 425	+0,41 %

● *Evolution du nombre total d'abonnés*



● *Répartition des abonnés par commune*

BALAZE	948
BREAL-SOUS-VITRE	289
CHATILLON-EN-VENDELAIS	779
ERBREE	712
LA CHAPELLE-ERBREE	286
MONDEVERT	335
MONTAUTOUR	131
PRINCE	193
SAINT-M'HERVE	606
VITRE	146
<b>Total des abonnés</b>	<b>4 425</b>

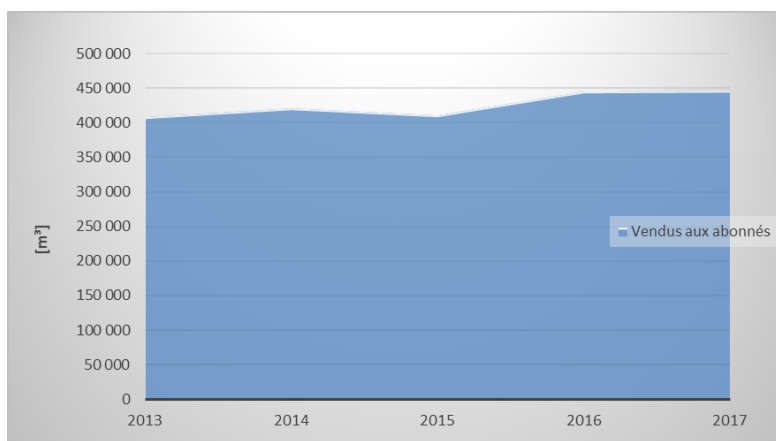
■ **VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS**

Volumes [m <sup>3</sup> ]	2016	2017	Variation
Volume produit	238 116	179 718	-24,53 %
Volume importé	326 167	410 832	+25,96 %
Volume exporté	- 7 270	- 3 097	-57,40 %
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>557 013</b>	<b>587 453</b>	<b>+5,46 %</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	444 970	446 246	+0,29 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques			
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>444 970</b>	<b>446 246</b>	<b>+0,29 %</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La consommation moyenne par abonné est de : **101 m<sup>3</sup> par an**. Elle était de 101 m<sup>3</sup> en 2016.

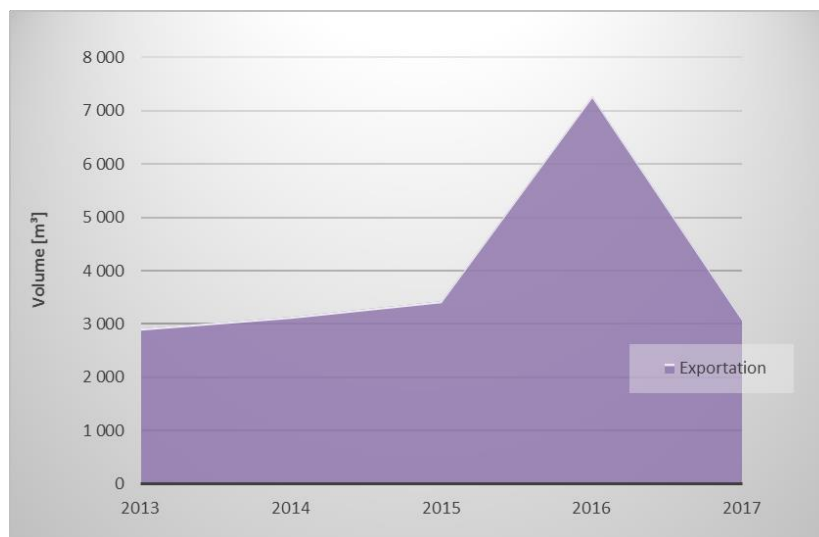
- Evolution des volumes vendus aux abonnés



- Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2016 [m³]	Exporté en 2017 [m³]	Variation
SIE DE VAL D IZE	7 270	3 097	-57,40 %
<b>Volume total exporté</b>	<b>- 7 270</b>	<b>- 3 097</b>	<b>-57,40 %</b>

- Evolution des volumes exportés



■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2016	2017	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	432,0	432,6	+0,13 %

## ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
02/11/2016	fixation du tarif de l'eau 2017 (part syndicale)
26/10/2017	fixation du tarif de l'eau 2018 (part syndicale)

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

**Au 1er janvier 2018, on applique les tarifs de base du nouveau contrat.**

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.  
Le service est assujéti à la TVA.

### ■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018  
Les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 44 € H.T.

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :  
- Une partie fixe ou abonnement  
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.  
Les volumes sont relevés annuellement.  
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

#### ● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000



# SIE DES MONTS DE VILAINE

EAU POTABLE

2017

tarif domestique secteur Haute Vilaine

## ■ LE PRIX de l'eau secteur Haute Vilaine toutes taxes et redevances comprises

### ● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	26,98	30,00	+15,38 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 200 m <sup>3</sup> )	1,2978	1,0138	-21,88 %
	N° 2 (201 à 500 m <sup>3</sup> )	1,0398	1,0138	-2,50 %
	N° 3 (501 à 1 000 m <sup>3</sup> )	1,0398	1,0138	-2,50 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m <sup>3</sup> )	1,0398	1,0138	-2,50 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	43,00	43,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 200 m <sup>3</sup> )	0,80	0,80	0,00 %
	N° 2 (201 à 500 m <sup>3</sup> )	0,74	0,74	0,00 %
	N° 3 (501 à 1 000 m <sup>3</sup> )	0,42	0,41	-2,38 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m <sup>3</sup> )	0,38	0,41	+7,89 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Fonds de concours SMG [€/m <sup>3</sup> ]	0,17	0,17	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

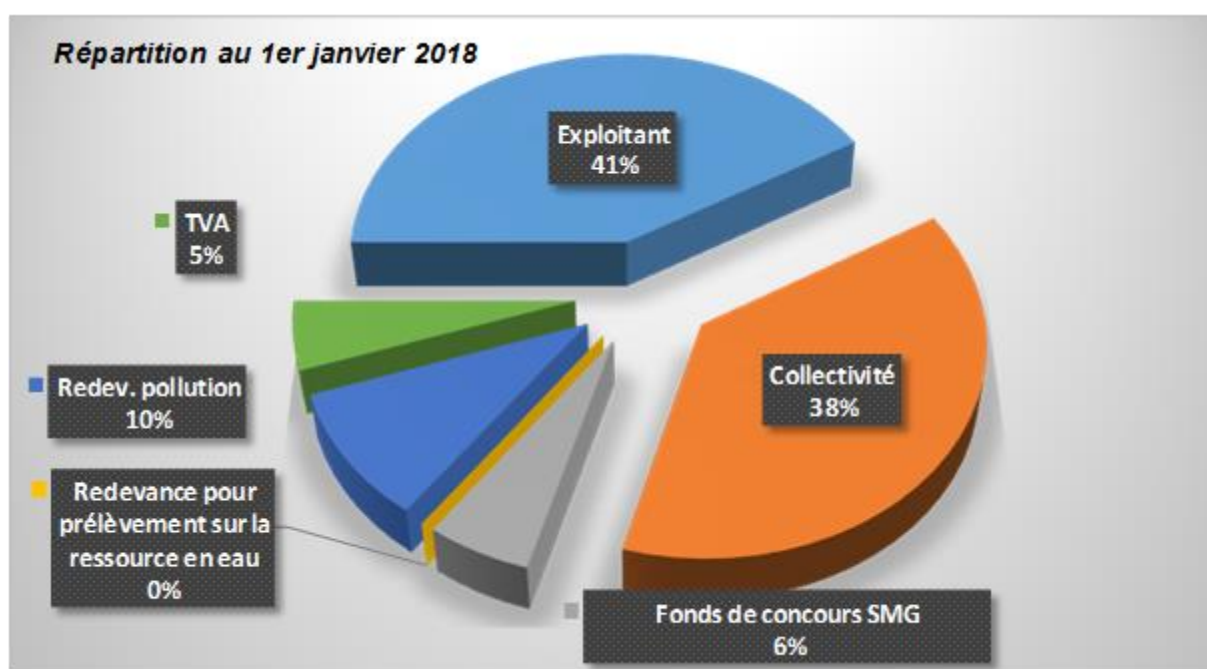
### ● Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018	Variation
Exploitant	182,72	151,66	-16,99 %
Collectivité	139,00	139,00	0,00 %
Fonds de concours SMG	20,40	20,40	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	20,80	19,09	-8,22 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>398,92</b>	<b>366,15</b>	<b>-8,21 %</b>

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-9,65 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

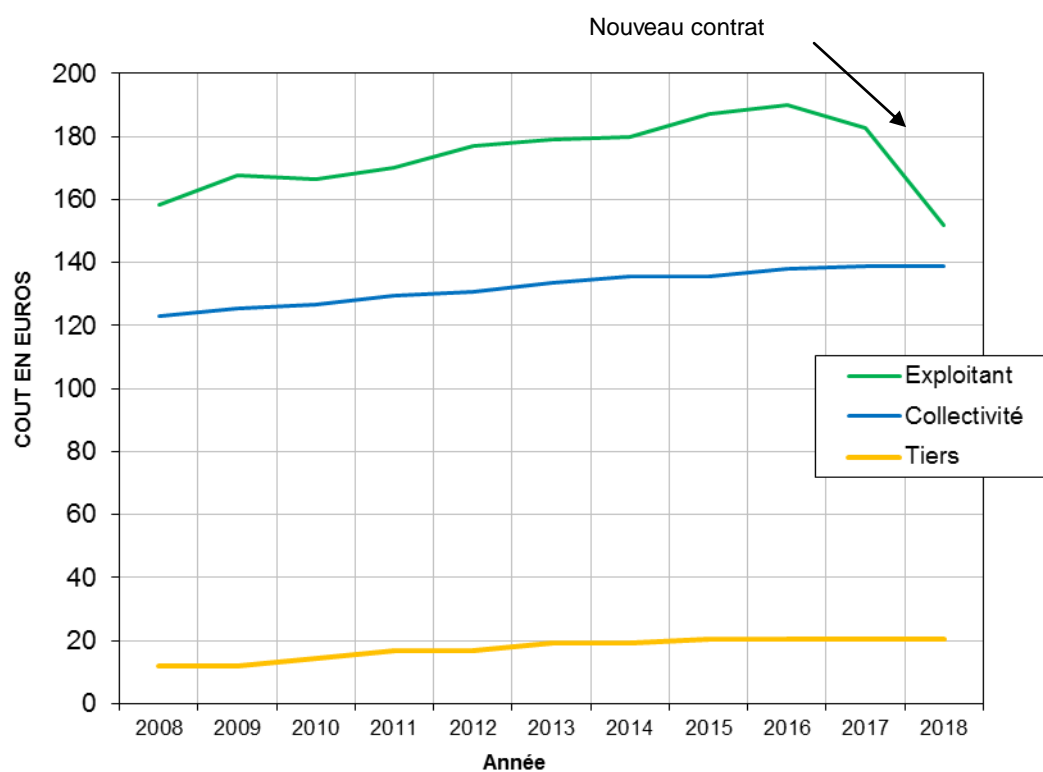
3,05 €/m<sup>3</sup>



## ■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2008

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (valeurs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2008	158,28	123,02	12,00	293,30
2009	167,81	125,49	12,00	305,30
2010	166,48	126,80	14,40	307,68
2011	170,14	129,60	16,80	316,54
2012	176,90	130,50	16,80	324,20
2013	179,09	133,40	19,20	331,69
2014	179,91	135,60	19,20	334,71
2015	186,98	135,60	20,40	342,98
2016	190,08	137,80	20,40	348,28
2017	182,72	139,00	20,40	342,12
2018	151,66	139,00	20,40	311,06



La facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (Hors TVA et hors redevance pollution) a augmenté de **+6,06 %** depuis le début 2008 sur le secteur de Haute Vilaine dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2008-2018	-4,18%	+12,99%	+70,00%	+6,06%

# SIE DES MONTS DE VILAINE

EAU POTABLE

2017

tarif domestique secteur Montautour

## ■ LE PRIX de l'eau secteur Montautour toutes taxes et redevances comprises

### ● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	29,63	30,00	+1,25 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 200 m <sup>3</sup> )	1,0110	1,0138	+0,28 %
	N° 2 (201 à 500 m <sup>3</sup> )	0,7740	1,0138	+30,98 %
	N° 3 (501 à 1 000 m <sup>3</sup> )	0,7740	1,0138	+30,98 %
	N° 4 (1 001 à 3 000 m <sup>3</sup> )	0,7740	1,0138	+30,98 %
	N° 5 (au-delà de 3 000 m <sup>3</sup> )	0,7740	1,0138	+30,98 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	43,00	43,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 200 m <sup>3</sup> )	0,80	0,80	0,00 %
	N° 2 (201 à 500 m <sup>3</sup> )	0,52	0,52	0,00 %
	N° 3 (501 à 1 000 m <sup>3</sup> )	0,41	0,41	0,00 %
	N° 4 (1 001 à 3 000 m <sup>3</sup> )	0,38	0,41	+7,89 %
	N° 5 (au-delà de 3 000 m <sup>3</sup> )	0,38	0,41	+7,89 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Fonds de concours SMG [€/m <sup>3</sup> ]	0,17	0,17	0,00 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,0243	0,00	
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

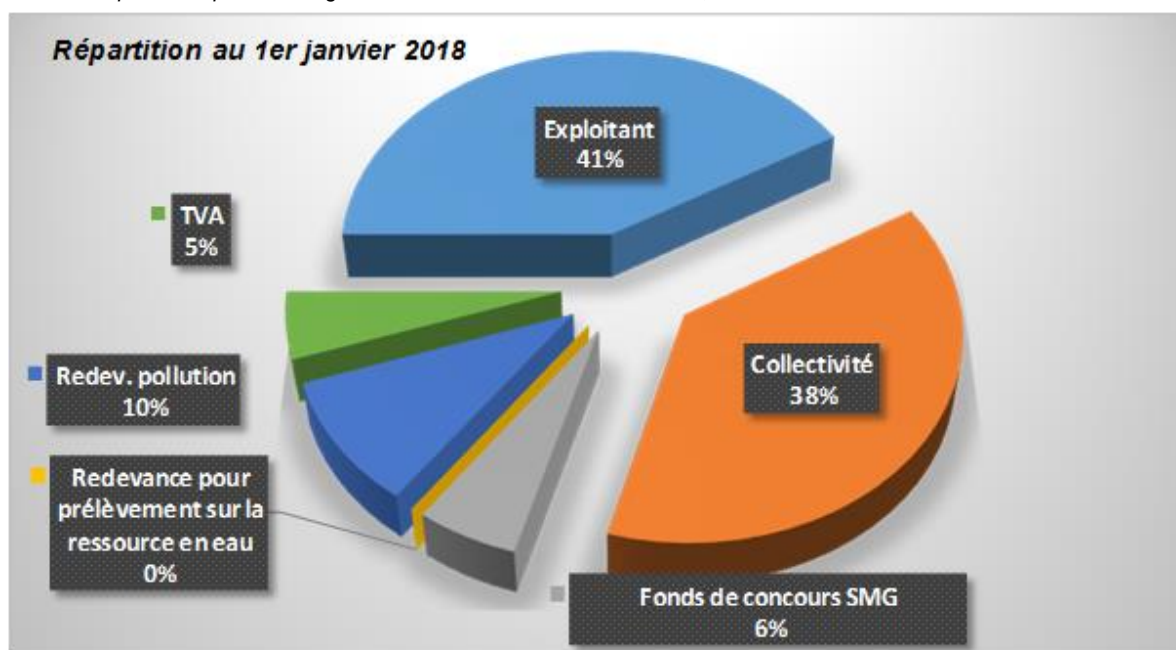
### ● Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018	Variation
Exploitant	150,95	151,66	+0,47 %
Collectivité	139,00	139,00	0,00 %
Fonds de concours SMG	20,40	20,40	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	2,92	0,00	
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	19,21	19,09	-0,62 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>368,48</b>	<b>366,15</b>	<b>-0,63 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
+0,24 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

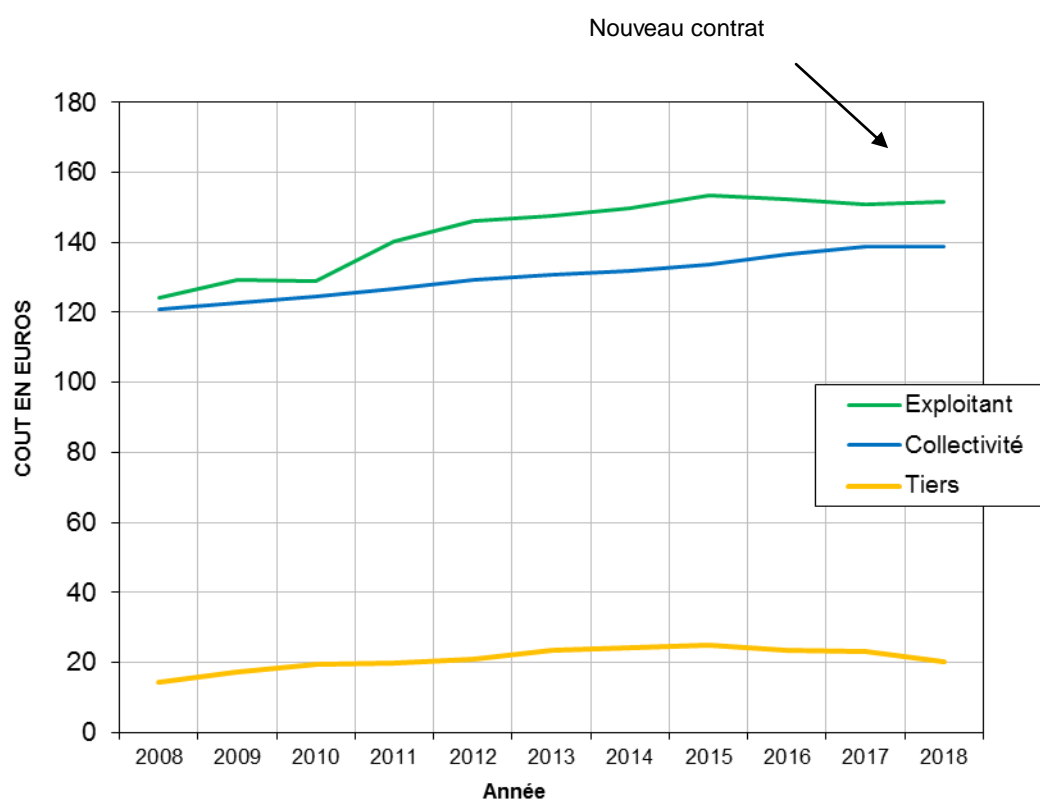
3,05 €/m<sup>3</sup>



## ■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2008

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (valeurs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2008	124,08	120,82	14,54	259,44
2009	129,22	122,85	17,23	269,30
2010	129,10	124,41	19,63	273,14
2011	140,40	126,83	19,88	287,11
2012	145,95	129,28	21,12	296,35
2013	147,61	130,85	23,52	301,98
2014	149,87	132,05	24,38	306,30
2015	153,37	133,60	25,01	311,98
2016	152,52	136,80	23,47	312,79
2017	150,95	139,00	23,32	313,27
2018	151,66	139,00	20,40	311,06



La facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (Hors TVA et hors redevance pollution) a augmenté de **+19,90 %** depuis le début 2008 sur le secteur de Montautour dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2008-2018	+22,23%	+15,05%	+40,30%	+19,90%

## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

### • Recettes de la collectivité

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	470 881,76 €	490 455,47 €	+4,16 %
dont abonnements	187 930,50 €	191 970,34 €	+2,15 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 3 402,94 €	- 1 265,01 €	+62,83 %
Recettes de volume exporté	1 268,20 €	1 045,00 €	-17,60 %

<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>468 747,02 €</b>	<b>490 235,46 €</b>	<b>+4,58 %</b>
--------------------------------------	---------------------	---------------------	----------------

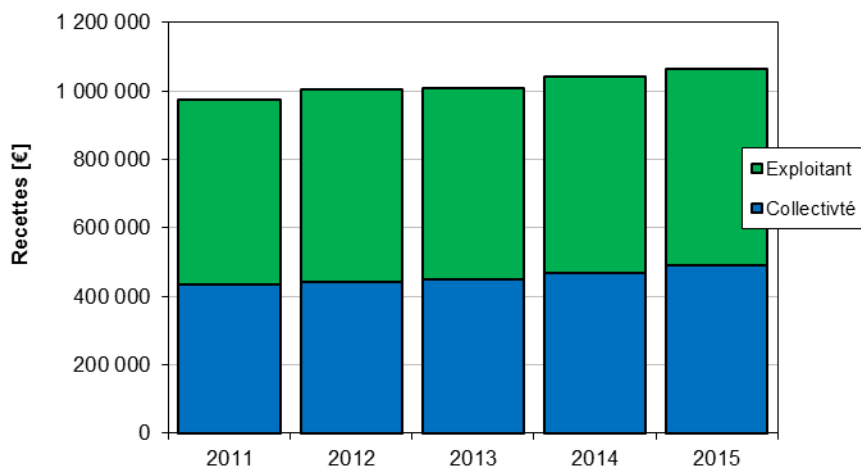
Autres recettes			
Revenu des immeubles (locations, vente de bois...)	7 450,13 €	11 470,43 €	
Produits financiers	29,51 €		
Subvention d'investissement	49 785,13 €		
Régularisation Py (part "importation-production")	11 746,59 €	- 416,38 €	
<b>Total des recettes</b>	<b>537 758,38 €</b>	<b>501 289,51 €</b>	

### • Recettes de l'exploitant

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	570 010,20 €	572 416,88 €	+0,42 %
dont abonnements	126 835,20 €	128 061,22 €	+0,97 %
Recettes de volume exporté	3 149,79 €	1 981,38 €	-37,09 %

<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>573 159,99 €</b>	<b>574 398,26 €</b>	<b>+0,22 %</b>
--------------------------------------	---------------------	---------------------	----------------

Autres recettes			
Régularisation Py (part "importation-production")	- 11 746,59 €	416,38 €	
<b>Total des recettes</b>	<b>561 413,40 €</b>	<b>574 814,64 €</b>	



## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

**Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS 35) :**

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	38	100 %	-
Conformité physico-chimique	38	100 %	-

#### Commentaires sur la qualité des eaux traitées et distribuées (source ARS 35)

L'eau distribuée au cours de l'année 2017 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	<b>50 mg/l</b>	<b>0,1µg/l par molécule</b>	COT : 2 mg/l
UDI Haute Vilaine (Import SYMEVAL)	6,5 [1,4 – 15,6]	Traces	Max : 1,2
UDI Montautour / Guérinière (Montautour et Chatillon en Vendelais)	26,9 [12,4 – 36,5]	<seuils de détection	Max : 0,7
UDI Montautour / La Grange (Balazé)	11,2 [0 – 22,8]	Traces	Max : 1,6
UDI Montautour / Princé (Chatillon en Vendelais, Princé et St M'Hervé)	23,5 [1,1 – 43,7]	<seuils de détection	Max : 1,5

Les trihalométhanes (THM) correspondant aux sous-produits de désinfection de l'eau, en lien direct avec le COT, sont soumis à une limite réglementaire de qualité de 100µg/l. Les analyses réalisées sont conformes et les résultats sont compris entre 32 et 65 µg/l.

### ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

#### Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

**Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)**

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
-----------------	-------------	--------------------------

**Forage de La Baronnerie-Aulnais-Mejanot**

→	100 %	Arrêté préfectoral du 27 mai 2005 est complètement mis en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un taux de 100% est admis	100 %
---	-------	--	-------

**Puits de La Guérinière**

→	80 %	Arrêté préfectoral du 14 décembre 1982 est en cours de mise en œuvre. Aucune surveillance annuelle n'est mise en œuvre. Un indice de 80% est admis	80 %
---	------	--	------

**Import d'eau traitée depuis SYMEVAL**

→	80 %	L'import vient de la station de la Grange qui traite l'eau prélevée au niveau de la retenue de la Valière, des drains du Pertre et de la prise d'eau de Pont-Billon. Pour cet import, un indice de 95% peut être admis	95 %
---	------	--	------

**Import d'eau traitée depuis LA GRAVELLE**

→	80 %	L'import vient du réservoir de la Touche (SIAEP de Loiron - 53) qui est alimenté par 2 stations de production les Fauvières et les Germendières. Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80 %
---	------	---	------

**valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,**

calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

Proposition ARS	Proposition Collectivité
<b>83 %</b>	<b>94 %</b>

**■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU**

**Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

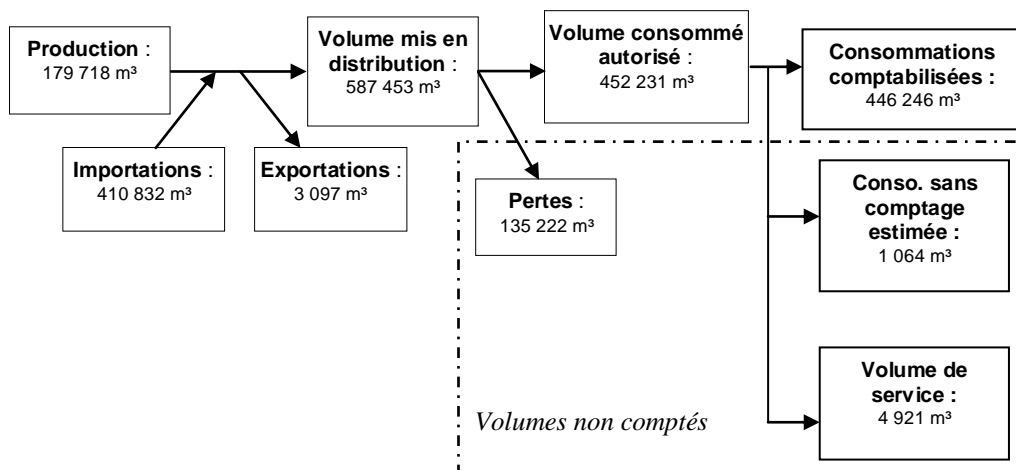
		nombre de points	points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>120</b>

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points



## ■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 064 m<sup>3</sup>.  
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 4 921 m<sup>3</sup>.  
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =  
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau de distribution [%]	77,5 %	83,4 %	78,1 %	81,1 %	77,1 %

*N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007*

- **indice des volumes non comptés** =  
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	0,78	0,55	0,77	0,71	0,89

- **indice linéaire de pertes en réseau** =  
pertes / longueur du réseau hors branchements

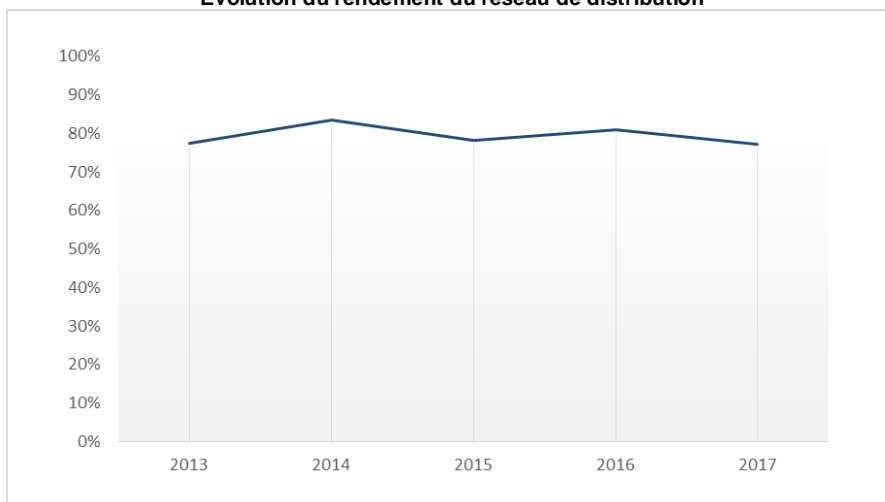
	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	0,76	0,54	0,74	0,68	0,86

- **indice linéaire de consommation**=  
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

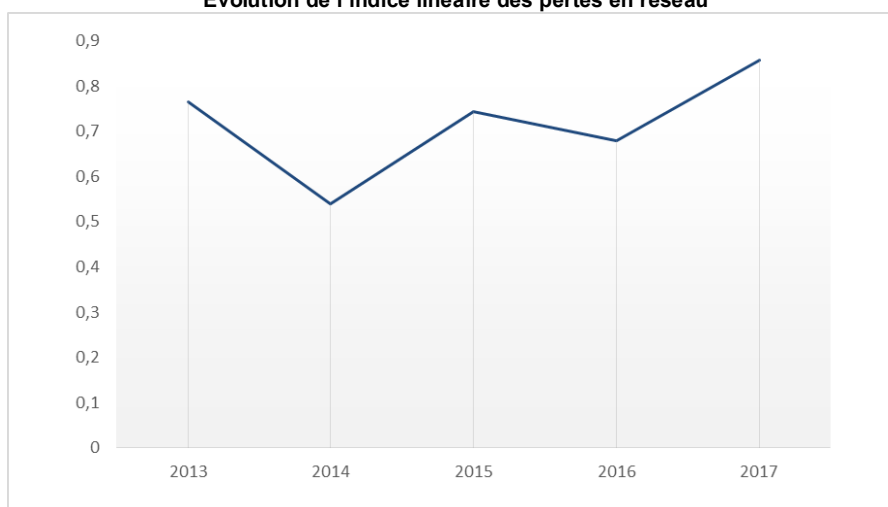
	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de consommation [m <sup>3</sup> /km/j]	2,6	2,7	2,6	2,9	2,9
Seuil de rendement [%]	65,5 %	65,5 %	65,5 %	65,6 %	65,6 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



## RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,118	1,311	2,286	0,643	0,166
% de renouvellement du réseau	0,02%	0,30%	0,53%	0,53%	0,038%

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 0,21 %**.

Le linéaire renouvelé en 5 ans est de **4,524 km**.

## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Travaux Marché à bons de commande 2013-2016	258 892 €
Travaux Marché à bons de commande 2017-2020	4 370 €
Travaux société fermière	36 576 €
Travaux canalisation hors programme et Marché à bons de commande	16 954 €
<b>Total des travaux payés</b>	<b>316 791 €</b>

### ■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le nombre total de branchements existants au 31 décembre 2017 est de 4 467.

Il n'existe aucun branchement en plomb sur le Syndicat (seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur étant comptabilisés).

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	1 037 918,80 €	982 917,50 €
Remboursements au cours de l'exercice	644 432,67 €	75 440,48 €
dont en intérêts	56 571,19 €	20 439,18 €
dont en capital	587 861,48 €	55 001,30 €

### ■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Durée d'extinction de la dette</b>	5,4 ans	3,8 ans	4,1 ans	3,8 ans	1,7 an

### ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	231 241,40 €	304 394,47 €	243 243,42 €	254 184,78 €	439 655,28 €

## ■ PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS

de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux	Montant de travaux
Travaux Marché à bons de commande 2017-2020 (230 000€/an)	920 000 €
Travaux Société fermière (sécurisation, pose de débitmètres)	60 000 €

## ■ PRESENTATION DES PROJETS

à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant de travaux
Renouvellement canalisation Princé	300 000 €

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2016	2017
<b>montants des abandons de créance</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées		
<b>montants des versements à un fonds de solidarité</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité		

### ■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2016	2017
	-	-